

Écrire : transcrire ou bien orthographier ?

Problèmes d'analyse phonétique des textes écrits du Moyen Âge et de la Renaissance¹

« [...] le signe linguistique par lequel chaque langue réalise une analyse originale de l'expérience humaine, préexiste à sa notation graphique »
(François Sébastianoff)²

Introduction

La première question que nous nous poserons en nous intéressant à l'étude du système phonétique d'un ancien état de langue sera celle-ci : sur quel matériel baser les recherches ? Puisque l'enregistrement sonore de la voix humaine est une invention récente, il ne nous reste que les témoignages écrits sous toutes leurs formes possibles. En revanche, l'absence de l'oral direct, ainsi que l'absence de locuteur natif garant de la description exacte de la langue met le chercheur en garde ; il doit, en effet, étudier de façon distanciée, avec une certaine réserve, la représentation que donnent de la langue parlée ceux qui écrivent sans vouloir nécessairement refléter un usage.

Les études de phonétique historique s'appuient beaucoup sur les formes versifiées, en tenant compte du fait que les règles de la versification se fixent très tôt et se conservent pratiquement jusqu'à nos jours – mis à part les nouvelles écoles (prose poétique, poème en prose, vers libres). Cependant même la prose recèle des informations précieuses à travers son habit, l'écriture.

L'orthographe du français s'est fixée au cours de l'époque capétienne : on peut regretter qu'elle se soit cristallisée aussi tôt, en devenant rapidement archaïque par rapport à une prononciation qui continuait à évoluer.³

En fait, le changement est inhérent à la langue, toute langue change, aucune exception n'y est connue. Mais le système langagier n'évolue pas d'une façon homogène, un changement affectant un élément particulier aura progressivement des répercussions sur les autres éléments du système. Ce phénomène remarquable peut être observé dans l'étude contrastive du phonétisme et du graphisme de la langue française, surtout dans ses anciens états.

1. Le Moyen Français

1.1. Où peut-on le situer ?

C'est une période exceptionnelle de l'histoire du français. Traditionnellement, elle est limitée par le début de la Guerre de Cent Ans (1328) et la fin des guerres de Religion (1610). Pourtant des analyses récentes nous montrent que, d'un côté, le caractère des témoignages écrits est différent à partir du dernier tiers du XIII^e siècle, de même, c'est le moment à partir duquel le dialecte francien s'impose aux dépens des autres, dès lors relégués à l'arrière-plan dans les écrits

¹ Le présent article développe le texte de ma communication *L'étude du système phonétique du moyen français dans les documents contemporains* (Journée des Sciences à l'École Supérieure de Pédagogie de Nyíregyháza, 7 novembre 2000).

² SEBASTIANOFF, F., *Graphèmes et phonogrammes*, p. 16.

³ DAUZAT, A., *Histoire de la langue française*, p. 57.

officiels, tandis que d'un autre côté, l'expansion de l'imprimerie modifie profondément les habitudes langagières et éveille une conscience attentive dans la pratique de la langue vernaculaire, consacrée définitivement par l'édit de Villers-Cotterêts en 1539.

Une époque bouleversée par des conflits et des crises dans la société, une époque dont la littérature, selon les philologues, manque de grands classiques. Tout de même, les traducteurs et les rhétoriciens du XIV^e et du XV^e siècles utilisent, modulent et enrichissent minutieusement leur « *françois* ». Rutebeuf, Froissart et Villon sont indéniablement des poètes remarquables, en même temps, profondément influencés par l'ambiguïté de l'époque : dans leur langue, ils sont modernes, ils ne comprennent plus l'ancien français, mais leur mentalité est encore celle de l'âge gothique.

1.2. Modernes dans leur langue ?

Pierre Guiraud définit le moyen français comme « un moment particulier du français moderne »⁴. Selon sa théorie,

Il y a deux français et le moyen français n'est pas une étape intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne, c'est la forme archaïque du français moderne encore enracinée dans le système primitif.⁵

Elle porte déjà toutes les caractéristiques modernes dans un désordre général. La richesse de l'évolution populaire de l'ancien français se manifeste dans le foisonnement des formes dérivées quoique sans une différenciation sémantique précise (« *sourdece* », « *sourdoison* » ; « *aveugleurie* », « *aveuglissement* », « *aveuglesse* », « *aveugloison* »). L'éloignement des deux états de langue se manifeste clairement au moment où François Villon (vers 1460) en tentant d'employer la déclinaison bicasuelle n'arrive plus à le faire correctement :

Voire ; ou soit de Consentinobles

L'emperieres au poing dorez (CS sing. emperere)

Ou de France ly roy tres nobles (CS sing. li rois)

Sur tous autres roys decorez

Qui pour ly grans Dieux aourez (CO sing. le grant Dieu)

Bastist eglises et couvens

...

Autant en emporte ly vens.

(*Ballade en vieil françoys, Testament, 393-400.*)

La mutation est accomplie, une nouvelle langue est née, bien que sous une forme encore archaïque contenant des bribes de la langue ancienne.

1.3. Les principales transformations

Les bouleversements morphologiques et sémantiques sont fortement influencés, parfois même provoqués, par les transformations phonétiques. Dans l'évolution de l'ancien français

⁴ GUIRAUD, P., *Le moyen français*, p. 5.

⁵ *Ibid.*, p. 10.

vers le moyen français, le système phonétique montre trois transformations principales : « la réduction des diphtongues, la réduction des affriquées et la réduction des consonnes nasales ».

Ces réductions ne touchent pas directement la quantité phonique, c'est-à-dire le nombre syllabique du français. Résultat : la versification française reste stable pendant longtemps. Ce n'est que l'amuïssement du [B] moyen qui imposera un réaménagement (toutefois les règles étant fixées de bonne heure, ce n'est plus la langue qui régit la versification, mais c'est la forme poétique qui interdit au poète, entre autres, l'emploi des mots terminés par des finales vocaliques – comme « -ée », « -ie », – devant un mot à initiale consonantique). On rencontre des cas de cet amuïssement déjà au XIII^e siècle, mais le processus ne s'achève définitivement qu'au XVIII^e siècle. Ce phénomène est la meilleure illustration de la constatation de Christiane Marchello-Nizia : « tout changement est une ancienne variante qui a réussi »⁶. Dans l'évolution d'une langue il n'y a pas de rupture brusque, les éléments n'apparaissent, ni ne disparaissent d'un moment à l'autre, la cohabitation est souvent très longue assurant ainsi la cohérence intérieure de l'ensemble.

En comparant les systèmes phonétiques des époques différentes, on constate que le latin compte 29 phonèmes, l'ancien français du XII^e siècle environ 50 phonèmes et le français moderne 36 phonèmes⁷.

La place du moyen français dans cette liste ? Une réduction quantitative radicale se réalise dans son vocalisme : tandis que l'ancien français connaît 12 diphtongues orales, 5 diphtongues nasales et 3 triptongues, le moyen français n'en a aucune. Leur simplification (même des diphtongues formées en ancien français par la réduction des hiatus) s'achève au cours des XII^e-XIII^e siècles, laissant pour souvenirs l'allongement des monophthongues sous l'accent et les séquences de « semi-consonne + voyelle ». Avec cela, les textes écrits continuent à nous exposer des combinaisons de lettres qui ne reflètent plus une prononciation authentique.

2. Écrire ou transcrire ?

De par sa nature, la chaîne graphique est une chaîne visuelle, en quelque sorte, un mode de communication autonome.

Bien sûr, ce qui est manifesté graphiquement est identique à ce qui, dans les conditions les plus fréquentes de la communication, est manifesté vocalement. Mais le recours à la substance graphique et le choix entre les moyens graphiques possibles résultent d'une convention explicite et modifiable, d'un codage permettant l'usage de la langue dans des circonstances particulières.⁸

Le phonème a une fonction distinctive, tandis que le graphème une fonction notative et en fait, le désordre orthographique provient de l'inconstance de l'association des graphèmes aux phonèmes et de l'hétérogénéité des contextes graphiques et/ou de contenu. En observant l'orthographe du français moderne, nous pouvons constater que la majorité des lettres sont polyvalentes : « t – tard [t] », « action [s] », « s – rose [z] », « sauce [s] », « x – exact [gz] », « taxi [ks] ». Par-dessus le marché, à l'exception des *j*, *v*, *w*, *y* toutes les lettres peuvent figurer

⁶ MARCHELLO-NIZIA, Ch., *Le français en diachronie*, p. 8.

⁷ *Ibid.*, p. 139 (soigneusement détaillés dans des tableaux).

⁸ SEBASTIANOFF, F., *Graphèmes et phonogrammes*, p. 16.

dans l'écriture sans transcrire une réalité phonique : « baptême », « quand », « automne », « clef », etc.

La transcription des langues romanes a toujours été une tâche difficile et délicate. Charles-Théodore Gossen résume parfaitement cette situation :

Lorsque les scribes français du moyen âge se sont vu imposer la tâche de fixer par écrit la langue vulgaire au lieu du latin habituel, ils n'avaient à leur disposition que les lettres de l'alphabet latin, c'est-à-dire du latin de la tradition mérovingienne et carolingienne⁹ ;

et forcément « dans beaucoup de cas, le graphème ne sera qu'une approximation ». Cette situation se prolonge jusqu'à nos jours, car l'orthographe du français moderne doit transcrire les 36 phonèmes à l'aide des 26 lettres latines et pour y arriver, elle nous impose une bonne centaine de combinaisons graphiques.

2.1. Les origines de l'orthographe du français moderne

En ancien français, l'absence de l'orthographe régularisée complique cette situation. Le problème fondamental est l'abondance des variations provoquée par la fragmentation dialectale du domaine d'oïl. L'écriture se sépare vite de la parole et dès les premiers textes – à partir du XI^e siècle – nous pouvons discerner des langues écrites transdialectales. Par conséquent, la langue écrite cesse très tôt de suivre les changements de la parole. Cependant la langue écrite, de par sa nature durable, a aussi des effets standardisants et généralisants.

La complexité de l'orthographe du français moderne embrasse plusieurs époques : le système des voyelles reflète l'état de la langue parlée du XII^e siècle, celui des consonnes l'état du XI^e siècle (actuellement les consonnes finales amuïes au XIII^e siècle sont indiquées, ainsi que les implosives amuïes à partir du XI^e siècle).

2.2. Le Moyen Âge

Quand les textes vulgaires commencent à se multiplier, le processus de standardisation prend une direction précise : les copistes recourent de plus en plus à des formes centrales empruntées au dialecte de l'Île-de-France. Ce dialecte n'est pas simplement la langue de la cour royale, mais celle de la chancellerie et de l'administration, transformées par les Capétiens en efficaces instruments de centralisation. En outre, par sa situation géographique, le « *françois* » présentait le plus de traits communs avec les autres dialectes et formait, en quelque sorte, un langage naturel et acceptable pour tous.

Les XIII^e-XV^e siècles font naître une ferveur esthétique, une véritable idéologie : l'écriture doit être destinée à « délecter » les yeux : on surcharge les lignes par des signes diacritiques, ainsi que par des lettres étymologiques pour indiquer les liens de parenté avec le latin – parfois résultats d'étymologie erronée (« *sçavoir* » < lat. « *sapere* » et non « *scire* »). Il arrive également que l'on introduise des distinctions uniquement afin de faciliter la lecture : y pour pouvoir distinguer le « i » des lettres voisines, surtout avant et après « m », « n », « u », bien que très vite, un usage généralisé à tort et à travers se présente (« *suyvant, ny, vray, roy* »).

Cette idéologie provient en partie de la nature des écritures employées : les lettres carolines (datant de la renaissance carolingienne) et la cursive gothique, une écriture anguleuse et peu

⁹ GOSSSEN, Ch.-Th., *Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du moyen âge*, p. 2.

lisible. C'est là le point de départ vers une orthographe ne tentant plus de transcrire fidèlement la prononciation, mais voulant offrir une image à la vue.



Cursive gothique – extrait du Livre d'Heures ; Horæ Beatæ Mariæ Virginis (France, début du XVI^e siècle, texte latin) : écriture anguleuse et peu lisible comprenant des consonnes à longue hampe qui dépassent les lignes (p, b, f, h) ; aucune distinction entre les lettres u/v et i/j pour les sons [u/v] et [i/j] ; adjonction de consonnes non prononcées, étymologiques ou non.

Progressivement, la chaîne graphique se met à remplir une fonction distinctive à côté de sa fonction primaire, la notation phonologique. Les graphèmes distinguent déjà directement les unités significatives et marquent notamment les nombreuses homonymies, produits de l'évolution phonétique : [tS] – « (le) temps », « tant », « (il) tend » ; – [fR] « (la) fin », « (la) faim », « (il) feind » ; [mC:Y] – « (la) mort », « (il) mord », « (le) maure/more », etc.

Au cours du XVI^e siècle, l'intervention des grammairiens s'y superpose. D'un côté, la langue vulgaire fait reculer progressivement le latin dans tous les domaines : langage juridique, rédaction des chartes, littérature, philosophie, rhétorique ; et de l'autre côté, l'imprimerie va profondément changer les habitudes graphiques.

Nina Catach nous explique dans son ouvrage sur l'orthographe, que nous avons deux traditions orthographiques : l'une, plus étymologique se référant aux habitudes du moyen français ; l'autre, plus phonologique remontant à l'ancien français. Ce sont exactement ces deux tendances qui caractérisent l'intervention des grammairiens : le phonocentrisme et le graphocentrisme.

2.3. L'« intervention » du XVI^e siècle

L'introduction conjointe, en France, autour de 1530, de deux innovations humanistes d'origine italienne constitue une étape importante dans la fixation de l'orthographe française : l'utilisation des caractères (romains et italiques) très lisibles et l'habitude d'accentuer les textes latins.

Pour les imprimeurs qui éditent avec soin les textes anciens, l'écriture gothique appartient au passé : incarnant une calligraphie mal lisible, elle est un obstacle, et, représentant une graphie surchargée, elle est inutile.

Les partisans des deux grandes tendances confrontent souvent leurs idées sous forme de dialogues. La prise de conscience inspire les premières tentatives de description de la langue française même, puisque l'importance de la graphie, forcément liée à la grammaire, est accentuée grâce aux exigences de l'imprimerie. C'est l'époque à partir de laquelle, à côté des textes primaires, nous avons la possibilité d'étudier le système du français dans les commentaires et observations des contemporains.

2.3.1. Les graphocentristes s'attachent à l'idée que l'écriture doit faciliter le travail des yeux (distinction des homonymes) et illustrer l'étymologie, l'origine latine des mots. Ils continuent ainsi le processus entamé par les clercs médiévaux. Pour cette raison, leurs textes ne reflètent plus du tout la prononciation réelle. La constatation ironique de Bernard Cerquiglini nous résume ingénieusement cette lutte poussée à l'extrême : « L'orthographe est une affaire de mâles latinistes, dont la virilité se mesure au nombre de consonnes superflues »¹⁰.

Les graphocentristes sont des techniciens avec des objectifs précis : simplicité, tradition et refus de l'innovation. Ces objectifs sont-ils vraiment précis ? Le point le plus faible est la question de la tradition : John Palsgrave (1530) considère le parler des Parisiens comme norme, Robert Estienne (1557) et Abel Mathieu (1559) incitent à imiter l'usage des cercles cultivés, réunis autour des centres de décision du pays. Le modèle à suivre se définit différemment dans la théorie de chacun : chez le premier comme une aire géographique, chez les deux autres comme un type social. En plus, la définition des bonnes et des mauvaises façons de parler est tout à fait subjective, confiée à l'oreille du grammairien.

2.3.2. Les phonocentristes, en revanche, cherchent à transcrire la parole. Le plus grand écueil de leur tentative se cache dans la nature de l'oralité : les parlers représentent de nombreuses variations et le choix est difficile.

En fait, pratiquement chaque tentative phonocentriste se base sur le parler de son auteur, donc une telle transcription, par sa nature, ne peut guère s'imposer comme la norme pour toute la communauté linguistique. La constatation d'Albert Dauzat nous expose l'issue de ce conflit d'une façon bien concise :

Tentée en vain par J. Dubois, Meigret et Ramus – trop tard et sur des bases trop radicales – la réforme de l'orthographe échoua.¹¹

Une particularité commune de leurs transcriptions, héritée des scribes médiévaux, est la tentative obstinée de trouver des combinaisons pertinentes, et si possible, univoques, des lettres latines et des signes graphiques complémentaires. Bien sûr, des combinaisons et des signes graphiques réalisables par l'imprimerie de l'époque.

« cette conception phonologique de la réforme aboutit nécessairement à la conclusion que, puisque le système phonologique du français est sensiblement différent de celui du latin, toutes les difficultés sont dues au fait que le système graphique du latin n'est pas applicable au français et

¹⁰ CERQUIGLINI, B., *Le roman de l'orthographe*, p. 125.

¹¹ DAUZAT, A., *Histoire de la langue française*, p. 82.

que la seule solution consiste dans le développement d'une écriture alphabétique complètement nouvelle »¹².

Ce sera un instituteur marseillais qui réalisera un alphabet totalement nouveau, en partie idéographique, composé de 52 nouveaux caractères, dont certains rappellent des signes déjà existant en grec, en latin et en français, mais dont la lecture est impossible sans une étude préalable. Honorat Rambaud, l'inventeur de cet alphabet s'appuie sur ses expériences d'enseignement où les petits enfants représentent une bonne « *tabula rasa* » pour expérimenter ses innovations. Comme son ouvrage, *La Declaration des abus que l'on commet en escrivant* (1578), en double impression avec, parallèlement, l'orthographe traditionnelle et l'orthographe révolutionnaire n'a connu qu'une seule édition, probablement seules quelques générations de petits Marseillais pouvaient en profiter.

L'un des réformateurs les plus militants, Ramus (Pierre de la Ramée) – qui s'acharne le plus vigoureusement contre les complications « gothiques », en oubliant que grâce aux progrès de l'imprimerie, la typographie distingue déjà bien ce que la graphie manuscrite pouvait confondre – incarne un revirement total en à peine dix ans : la première édition de sa *Grammere* (1562) présente une tentative de réforme orthographique (« e [B] », « oe [we] », « z [z] », « e [e] » = et, « tan [tS] = temps », etc.), tandis que la seconde édition, *Grammaire* (1572), illustre clairement son renoncement par un retour à l'orthographe traditionnelle.

2.3.3. Les maîtres fondateurs : finalement, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, les concepts normatifs seront mis en place dans tous les domaines de la langue ; Théodore de Bèze, théologien protestant, et Henri Estienne (génération suivante de la famille d'imprimeurs), humaniste féru de latin et de grec, ajoutent les dernières touches à la nouvelle idéologie en déclarant que la « bonne langue est l'apanage exclusif d'une infime minorité de savants »¹³. H. Estienne accuse la Cour royale – surtout sous Catherine de Médicis – d'employer des italianismes corrompant la belle langue française. La norme est identifiée non seulement géographiquement, mais en même temps socialement, c'est le triomphe explicite du centralisme linguistique, dès lors, c'est dans la capitale, auprès des lettrés que l'on trouvera la plus grande pureté dans l'usage du « *françois* ».

Le compte de l'écriture est réglé pour des siècles par le refus définitif des théories de correspondance lettre/son. L'argumentation solide et raisonnée de Théodore de Bèze (1584, *De Franciscæ linguæ...*) repose sur l'idée que soumettre l'écriture au changement phonétique entraînerait des confusions et une instabilité constante, car la prononciation change non seulement selon les régions et les couches sociales mais avec le temps aussi.

3. Lecture et écriture ?

De nos jours, lire un texte rédigé il y a plusieurs siècles n'est pas une tâche simple à aborder, surtout si nous avons l'intention de découvrir les prononciations probables de l'époque donnée. Au premier abord, nous ne pouvons nous mettre à la besogne qu'avec nos connaissances de la langue actuelle, ensuite après des études assidues nous posséderons des savoirs théoriques sur la

¹² VAN HOECKE, W., *Esquisse historique du système graphique du français* (suite), p. 73.

¹³ GLATIGNY, Michel, *Norme et usage dans le français du XVI^e siècle*, p. 25.

langue de l'époque, pourtant la tâche, en réalité, ne s'est pas simplifiée. Charles-Théodore Gossen nous met en garde explicitement contre les conclusions trop hâtives :

Dans nos interprétations nous nous fondons forcément sur l'état phonologique moderne, le seul que nous connaissions vraiment et le seul où il est permis de parler de phonèmes proprement dits¹⁴.

Cette attitude interprétative n'est pas uniquement un défaut de la postérité tardive, le phénomène existe déjà bien avant nous. L'enseignement et les sciences constituent les bastions très solides de l'usage du latin, même à l'époque de la Renaissance. D'après de nombreux témoignages des contemporains, il est connu que cette langue académique apprise à l'école, est utilisée partout en Europe, elle est une véritable langue internationale des gens instruits assurant le maintien de liens même très éloignés. Tout de même, elle n'est unifiée que dans sa forme écrite et codifiée depuis longtemps, l'articulation et l'intonation se différencient d'un pays à l'autre, faussées par des interférences avec les langues maternelles des usagers, au point d'empêcher toute intercompréhension par les locuteurs d'origines diverses. Chacun la prononce à sa manière : « le Pollonoys à la Pollonoise, Langloys à Langloise, le Francoys à la Francoise, & non pas a la facon des vrays Latins » (Ramus).

Dans le quotidien, un passage quasi permanent d'une langue à l'autre résulte de l'emploi parallèle de la langue savante et de la langue maternelle et entraîne des interférences mutuelles. Ce passage presque constant, et par-dessus le marché, parsemé d'autotraductions, est caricaturé déjà par les contemporains, dont le plus éminent est Rabelais (surtout dans son œuvre *Gargantua*). En matière de prononciation française, il apparaît très tôt de longues nomenclatures de fautes et d'abus attirant l'attention sur l'écart considérable existant entre la parole et l'écriture. En revanche, comme cette dernière a une vie de plus en plus indépendante et que les tentatives de codification l'éloignent encore de la réalité orale, il n'est pas étonnant de voir qu'un processus inverse commence à se manifester, c'est-à-dire que la lecture se refait sur la graphie des textes écrits :

La langue écrite paraît surtout fortement marquée par les références étymologiques, au point qu'on a pu dire qu'on lisait en quelque sorte du latin à travers le français¹⁵.

3.1. La ponctuation

La littérature ne manque pas de traités de ponctuation depuis l'Antiquité, mais le premier écrit en français date de 1540, c'est l'ouvrage d'Étienne Dolet¹⁶. Les traités de prononciation précisent à l'unanimité que la ponctuation doit indiquer au lecteur comment lire et à l'auditeur comment interpréter le texte. Ils donnent des indications sur les différents signes utilisés dans les manuscrits médiévaux, et dont les plus courants sont :

- *la virgule (/)*, la ponctuation la plus faible séparant des unités qui ne sont complètes ni syntaxiquement, ni sémantiquement ;
- *le comma (!)* qui sépare des parties d'énoncés syntaxiquement autonomes ;

¹⁴ GOSSEN, Ch.-Th., *Graphème et phonème...*, p. 2.

¹⁵ CLERICO, G., *La langue française au XVI^e siècle*, p. 198.

¹⁶ MARCHELLO-NIZIA, Ch., « Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou : je punctue, tu lis, il théorise », in *Langue française*, n° 40, Paris, Larousse, 1978, p. 34.

- *le colon* (.) se plaçant à la fin d'une unité syntaxiquement autonome et phonétiquement limitée ;
- *le periodus* (~), la ponctuation la plus forte, en quelque sorte une marque de fin de paragraphe ;
- *le point d'interrogation*, en fait très rarement utilisé ;
- *les parenthèses* ;
- *les majuscules* jamais utilisées au hasard, souvent en combinaison avec un point, un comma ou une virgule.

Mais bien sûr, ces recommandations ne sont suivies que par quelques scribes. Quelques-uns n'emploient que trois ou quatre signes ou combinaison de signes, d'autres une dizaine. Leur mode d'utilisation a l'air de dépendre également de la nature du texte : les vers sont régulièrement terminés par un point ayant probablement un rôle rythmique, cependant en prose, son utilisation est en relation avec la structure syntaxique et narrative.

3.2. L'apport typographique de la Renaissance

Les troubles de différents ordres de l'époque ont influencé, freiné ou bien inspiré les théoriciens préoccupés du prestige de la langue française écrite. Alors que la transformation radicale de l'écriture, tentée pour rendre son apparence plus simple et plus raisonnable, a avorté, comme nous le présente Geneviève Clérico :

On admet que la tâche de modernisation graphique a été interrompue par les troubles religieux en France et que la fuite d'un certain nombre d'imprimeurs, intéressés par la mise en place de nouveaux codes graphiques, a enrayé l'évolution amorcée au milieu du siècle.¹⁷

En conséquence, des réflexions approfondies sur sa nature et du désir de régularisation systématique, une mutation de son statut dans la culture aura lieu : langue officielle, donc langue reconnue, langue cultivée et soignée, donc langue noble et prestigieuse.

Cependant, les nouvelles techniques de l'imprimerie apportent elles-mêmes des changements. Alors que le livre reste un objet précieux et coûteux, il devient plus accessible grâce à la croissance de sa production et plus lisible par les améliorations typographiques. L'héritage de la Renaissance réside dans le soin d'unification : l'utilisation régulière de la cédille, de l'accent grave et de l'accent aigu pour distinguer [ɛ / e], du tréma pour indiquer la voyelle en hiatus, de l'apostrophe réservée à l'élision et l'introduction du trait d'union pour marquer les composés. En même temps, les éléments les plus troublants de l'écriture manuelle du Moyen Âge disparaissent définitivement : les abréviations, les tildes, les ligatures.

En guise de conclusion

C'est l'autonomie de la langue écrite, s'accroissant de plus en plus, qui attire notre attention sur la profonde différence entre l'oral et l'écrit. Grâce à sa nature souple et moins régularisée, l'oralité reflète très vite les changements extralinguistiques, elle admet et omet facilement les innovations et les transgressions, mais ce serait une erreur de la caractériser comme « lieu innovateur » en face de l'écriture comme « lieu conservateur ». Ces valeurs trop absolues ne

¹⁷ CLERICO, G., *La langue française au XVI^e siècle*, p. 195.

peuvent pas être appliquées aux constituants d'un seul système, lui-même continuellement soumis à diverses mutations.

Toute langue est en effet une structure complexe et dynamique, en constante réorganisation, et c'est d'ailleurs à cette condition qu'elle peut fonctionner.¹⁸

Il est évident que le support matériel pour l'étude du phonétisme d'un état ancien de la langue française doit être constitué par des témoignages écrits de l'époque donnée ; en revanche, la nature de la langue écrite nous incite à prendre certaines précautions dans nos observations. Si, cependant, nous respectons les particularités des textes médiévaux, leur analyse nous offrira divers renseignements utiles.

BEÁTA VARGA

Debrecen

Bibliographie

- CERQUIGLINI, Bernard, *Le roman de l'orthographe. Au paradis des mots, avant la faute 1150-1694*, Paris, Hatier coll. Littérature Brèves, 1996.
- CLERICO, Geneviève, « La langue du XVI^e siècle » (III^e partie) in Jacques CHAURAND, *Nouvelle Histoire de la Langue Française*, Paris, Seuil, 1999, pp. 147-224.
- DAUZAT, Albert, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1959, Chapitres III-IV, pp. 49-90.
- GLATIGNY, Michel, « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », in SWIGGERS P. – HOECKE, W. (éds), *La langue française au XVI^e siècle. Usage, enseignement, approches descriptives*, Paris-Leuven, Leuven Univ. Press, 1989, pp. 7-34.
- GOSEN, Charles-Théodore, « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du moyen âge », in *Revue de Linguistique Romane*, t. 32, 1968, pp. 1-16.
- GUIRAUD, Pierre, *Le moyen français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1963.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Le français en diachronie, douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, 1999.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, « Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou : je punctue, tu lis, il théorise », in *Langue Française*, n° 40, Paris, Larousse, 1978, pp. 32-44.
- SEBASTIANOFF, François, « Graphèmes et phonogrammes », in *Linguistique*, Paris, PUF, 1991-1, pp. 15-28.
- VAN HOECKE, Willy, « Esquisse historique du système graphique du français », in *Travaux de Linguistique et de Littérature*, n° 6, Strasbourg, Centre de philologie et de Littérature Romanes, 1979, pp. 33-56 et 1980, n° 7, pp. 59-95.

¹⁸ MARCHELLO-NIZIA, Ch., *Le français en diachronie*, p. 14.